



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



## TROISIEME REUNION SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE SUR LES REQUINS MIGRATEURS SOUS LA CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

*Manille, Philippines, 10-12 février 2010*

---

UNEP/CMS/MS3/Doc.2

### AGENDA PROVISOIRE COMMENTE

*Par souci d'économie, ce document est imprimé en nombre limité, et ne sera pas distribué lors de la réunion. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires*

ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS	RESULTATS EXPECTES
<p><b>1. Commentaires de bienvenue</b> La réunion sera ouverte mercredi 10 février à 14h30 par les représentants du pays hôte. Le Secrétariat fera également quelques commentaires d'introduction.</p>		
<p><b>2. Election des responsables</b> La réunion élira un Président et un Vice-président parmi les représentants des Etats de l'aire de répartition (y compris les OIER).</p>		Élection des responsables
<p><b>3. Règlement intérieur applicable</b> Il est proposé que le Règlement intérieur adopté pour la deuxième Réunion sur la Coopération Internationale sur les Requins migrateurs sous la CMS (Rome, 6-8 décembre 2008) soit repris pour cette réunion. Le Secrétariat en présentera les règles principales.</p>	UNEP/CMS/MS3/Doc.3	Prise en considération du Règlement intérieur s'appliquant à la réunion
<p><b>4. Adoption du programme de la réunion</b> La réunion sera invitée à revoir la proposition de programme et à faire ses propositions éventuelles d'amendement avant son adoption.</p>	UNEP/CMS/TMMS/Doc.1 UNEP/CMS/MS3/Doc.2.1	Mise au point du programme de travail, incluant toute modification apportée au cours de la réunion.
<p><b>5. Aperçu des réunions et des objectifs</b> Le Secrétariat donnera un compte-rendu des avancées faites depuis la tenue de la deuxième réunion à Rome, en Italie, du 6 au 8 décembre 2008. Les objectifs actuels et les thèmes à traiter seront présentés à la réunion.</p>		Prise en considération des objectifs et des thèmes à traiter
<p><b>6. Révision, poursuite de l'élaboration et finalisation du projet de Mémoire d'Entente sur les Requins Migrateurs</b> La réunion sera invitée à revoir et à poursuivre l'élaboration du dernier projet de Mémoire d'Entente (MdE) sur la Conservation des requins migrateurs préparé par le Secrétariat. Des groupes de travail pourront être créés si nécessaire.</p>	UNEP/CMS/MS3/Doc.4	Il est souhaité que la réunion puisse finaliser et adopter le texte du MdE par consensus. Si aucun consensus n'est atteint sur la version révisée du MdE, il sera alors nécessaire de laisser le Secrétariat décider de la future marche à suivre pour permettre l'avancement du projet.

<p><b>7. Observation et adoption du projet de Plan de Conservation et de Gestion pour les Requins Migrateurs</b></p> <p>La réunion est invitée à considérer la version révisée de la proposition de Plan de Conservation et de Gestion (CMP) pour les requins migrateurs préparée par la Réunion technique pour l'Elaboration d'un Plan de conservation et de gestion pour les requins migrateurs.</p> <p>Si la Réunion technique s'est trouvée en mesure de finaliser le CMP, il est attendu de la réunion qu'elle adopte ce dernier sans débats supplémentaires concernant les points essentiels. Le Président peut cependant autoriser la tenue d'une discussion formelle rapide sur ce Plan.</p> <p>Si la Réunion technique n'a pas pu finaliser le CMP, la réunion réfléchira à la possibilité de résoudre tout problème resté ouvert.</p>	<p>UNEP/CMS/MS3/Doc.5</p>	<p>Il est souhaité que la réunion soit en mesure de finaliser et d'adopter le texte du CMP par consensus. Si aucun consensus n'est atteint sur la version révisée du CMP, il sera alors nécessaire de laisser le Secrétariat décider de la future marche à suivre pour permettre l'avancement du projet.</p>
<p><b>8. Questions d'ordre financier et institutionnel, y compris les possibilités d'arrangements du Secrétariat</b></p> <p>Le Secrétariat présentera cet ordre du jour oralement. La réunion sera invitée à discuter et réfléchir aux questions institutionnelles et financières liées à la mise en application du MdE, en particulier à des possibilités garantissant l'existence d'un Secrétariat pour gérer le MdE une fois ce dernier entré en vigueur. Une décision finale sur les questions institutionnelles et financières pourra être prise au cours de la première réunion des Signataires.</p>		<p>Identification d'une possibilité institutionnelle et financière de soutien de la mise en application du MdE.</p>
<p><b>9. Ouverture à signature du Mémoire d'Entente sur la Conservation des Requins Migrateurs</b></p> <p>Si la réunion a été en mesure de finaliser le MdE (et le CMP), le texte original du MdE sera ouvert à signature pendant une Cérémonie des Signatures sur le lieu de réunion. Le programme sera communiqué en tant voulu par le Président de la réunion. Il sera possible de signer le MdE après vérification des lettres de pouvoirs nécessaires à cet effet.</p>		<p>Ouverture du MdE à signature</p>
<p><b>10. Date et lieu de la première réunion des Signataires du MdE</b></p> <p>La réunion devra réfléchir et dans la mesure du possible décider de la date et du lieu de la première réunion des Signataires du MdE (MOS1). Les Etats de l'aire de répartition (y compris les OIER) qui souhaiteraient accueillir la première réunion des Signataires seront invités à faire leurs propositions.</p>		<p>Identification des possibilités</p>

<b>11. Affaires diverses</b> Tout sujet n'étant pas mentionné ailleurs dans ce programme pourra être abordé sous cet ordre du jour.		
<b>12. Fin de la réunion</b> Le Président déclarera la réunion close dans le courant de l'après-midi / de la soirée du vendredi 12 février 2010.		